

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	2023	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	03	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	041	
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	7.5.1	Subventions Demande de subvention

DEPARTEMENT  
DU GERS  
....  
ARRONDISSEMENT  
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

33

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Publique ordinaire du **27 mars 2023**

Nombre de  
Conseillers  
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-trois, les vingt-sept mars à 18H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 17 mars 2023, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, Sylvie COUDERC, MM. Ghislain de FLAUJAC, Loïc DÉSANGLES, Jean-Yves DELACOSTE, Marc DUGROS, André GALOIX, Frank GOBBATO, Mmes Françoise LACAPERRE, Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, MM. Éric MATTIUSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, M. François-Xavier ROUX, Mme Odile SCHAAP, MM. Thierry THOREAU, Joël VAN DEN BON,

**formant la majorité des membres en exercice.**

**Excusés ou absents :**

Mme Laurianne DUCASSÉ  
Mme Claire TRAMOND

**Ont donné procuration :**

Mme Laurianne DUCASSÉ à Mme Danièle LAPORTE  
Mme Claire TRAMOND à M. Frank GOBBATO

**N'ont pas pris part au vote :**

**Secrétaire : M. Loïc DÉSANGLES**

**Objet : Elaboration d'un schéma directeur de rénovation incluant un recensement patrimonial et stratégie de réinvestissement des bâtiments communaux  
Proposition d'approbation opération et plan de financement**

**RAPPORTEUR : Xavier BALLENGHIEN, Maire**

Par délibération en date du 28 novembre 2022, le conseil municipal s'est engagé dans le programme Petites villes de demain, selon les termes de la convention d'adhésion en date du 6 mai 2021. Ladite convention est reconnue comme valant opération de revitalisation de territoire au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation.

La Commune a donc à ce titre, souhaité s'investir dans une réflexion stratégique pour renforcer l'attractivité de la ville, dans le cadre d'un développement durable, au service de tous les habitants.

A ce stade, de nombreux enjeux ont été identifiés, en particulier :

- appuyer le développement sur la valorisation du patrimoine architectural, urbain et paysager remarquable,
- favoriser une requalification douce et fonctionnelle des espaces publics
- attirer et maintenir la population grâce aux services et animations artisanales, commerciales, touristiques et culturelles sur la commune.

Aussi, Monsieur le Maire souhaite démarrer en 2023 deux études stratégiques pour envisager la ville de demain.

**La première étude** stratégique, objet du présent rapport consiste en la réalisation d'un schéma directeur de rénovation incluant le recensement des bâtiments patrimoniaux et l'élaboration d'une stratégie globale de réinvestissement de ces bâtiments.

Aux enjeux globaux évoqués ci-dessus, sont aujourd'hui couplés les enjeux écologiques pour lutter contre le dérèglement climatique, et économique en termes de coût des énergies.

Cette étude portera sur le traitement de la plupart des bâtiments communaux, faisant apparaître différents aspects tel que :

- la définition des besoins (mairie/associations),
- le diagnostic des bâtiments,
- la relocalisation des activités, dans le souci de rationaliser l'utilisation de ces équipements, et à l'aulne des nécessaires économies d'énergies
- une première approche de coût.

La réflexion inclura une partie prospective sur les besoins du secteur de la petite enfance et du secteur médical, en lien avec différents partenaires, en particulier la communauté de communes.

Le rendu devra être très opérationnel afin de prendre des dispositions dès 2023.

Le coût de cette étude sur les bâtiments communaux est estimé à 40 000 €, sur lesquels il convient de solliciter l'attribution de subventions, en particulier auprès de l'Etat au titre de la DETR 2023.

Après en avoir délibéré,

**le Conseil Municipal** à la majorité, décide

- d'approuver le lancement de cette opération pour un montant prévisionnel de 40 000 €,

- d'approuver le plan de financement prévisionnel de cette opération comme suit :
  - Etat au titre de la DETR 2023 (40%) : 16 000 €
  - Commune : 24 000 €
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

**Pour : 20**

**Contre : 7** (MM. Julien PELLICER, Marc DUGROS, Pascal ANDRADA, Mmes Sylvie COUDERC, Patricia MARROCQ, Sylvie ACHÉ, Sylvie COLAS)

**Abstentions : 0**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

  
Le Secrétaire de séance,  
Loïc DÉSANGLES



  
Le Maire,  
Xavier BALLENGHIEN



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le **15 MAI 2023** et sera publiée au recueil des actes administratifs.

**Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 15 MAI 2023**